

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 JUIN 2021

Le 17 juin 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Omey, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juin 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice 44
- présents 36
- représentés ou ayant donné pouvoir 6
- votants 42

- ont voté pour 42
- ont voté contre 0
- se sont abstenus 0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Victor OURY, Joël PÉRARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), Hélène MOINEAU par Milène ADNET (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Murielle STEPHAN (excusé).

DÉLIBÉRATION
N° 1048-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Annulation de titres sur exercice
antérieur
REOMI

Le conseil nomme M. Noël VOISIN DIT LA CROIX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la facturation des 1^{er} et 2^{ème} semestres 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), des factures ont été émises à tort.

Le SYMSEM a adressé un nouveau tableau récapitulatif des titres à annuler pour un montant total de 10 664.56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE d'annuler les titres ci-dessous, pour un montant total de 10 664.56 € :

NOM / PRENOM	COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
		N° titre	Montant	N° titre	Montant
B M R L RESTAURANT	VITRY-LA-VILLE			17964	330,00 €
CCMC	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	13685	3 396,00 €	17214	4 865,16 €
CHERONNET MICKAEL	BREUVERY-SUR-COOLE			13947	105,00 €
LOCATAIRE	BREUVERY-SUR-COOLE	11677	105,00 €		
LOCATAIRE X	COURTISOLS	12888	75,00 €	15199	79,80 €
LOCATAIRE X	COURTISOLS	12874	105,00 €	15184	159,40 €
LOUIS GABRIEL	FRANCHEVILLE	13552	135,00 €	15893	135,00 €
MALVAL DAMIEN	FRANCHEVILLE	13550	105,00 €	15891	105,00 €
PIGAINI	FRANCHEVILLE	9685	210,00 €	15960	149,40 €
ROZIER GUY	COURTISOLS	12680	75,00 €	14979	79,80 €
VEOLIA	COURTISOLS	13684	225,00 €	15229	225,00 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.06.28 14:40:43 +0200
Ref:20210624_105210_1-1-O
Signature numérique
le Président